

## Programme de prévention dans les écoles primaires et CO du Canton de Fribourg

- 1. Contexte:** Le projet prend naissance en 2004, à la suite d'un postulat (No 212.02), déposé le 12 juin 2002 par la députée Dominique Virdis Yerly et 32 cosignataires, sur l'augmentation prétendue de la délinquance juvénile dans le canton de Fribourg.  
En réponse à ce postulat, le Conseil d'État fribourgeois rédige un rapport (No 124, 22. mars 2004) proposant une série de mesures afin de diminuer l'état de la délinquance juvénile du canton. Le rapport se base principalement sur les statistiques de la Chambre pénale des mineurs (CPM) de 2002 pour illustrer l'augmentation de la délinquance juvénile. Selon ces statistiques, la délinquance juvénile dans le canton de Fribourg aurait non seulement augmentée en 2002, mais elle se serait aussi aggravée. A la suite de ce constat, le Conseil d'État fribourgeois a proposé 6 mesures, entre autres la mesure No 2 : « Informer et sensibiliser les élèves, les enseignantes et les parents. »  
Cette mesure est à l'origine de la création du projet de prévention de la délinquance juvénile développé par la Police cantonale fribourgeoise. Il s'agit là d'un programme élaboré sur trois axes, selon les destinataires : élèves, enseignantes et parents. Le but de cette mesure, est de développer l'action préventive dans les écoles, tant au niveau primaire qu'au niveau du cycle d'orientation. La personne chargée de faire de la prévention dans les écoles fait partie de la Brigade des mineurs (BMI) de la Police de sûreté du canton de Fribourg, mais n'est pas policier de formation.
- 2. Durée:**
  - École primaire: 2 périodes
  - Cycle d'orientation: 1 à 2 périodes
- 3. Public cible:**
  - Élèves primaires: 7H ou 8H, en présence de l'enseignant(e)
  - Élèves cycle d'orientation: 9H ou 10 H (evtl. 11H), en présence de l'enseignant(e)
- 4. Organisation et rôles:**
  - Intervention: Chargé-e-s de prévention de la Brigade des mineurs BMI (Isabelle Toffel, Jean-Bernard Siggen ou/et René Jutzet)
  - Écoute active : maître ou maîtresse de classe et élèves
- 5. Objectifs globaux:**

Informier et sensibiliser les élèves en scolarité obligatoire sur les thèmes suivants:

  - Police cantonale : tâches et rôles de la Brigade des mineurs (BMI)
  - Cadre légal : droits et devoirs des élèves
  - Violence, alcool, drogues et armes : conséquences d'un comportement violent et déviant
  - Utilisation d'Internet : moyens de communication modernes et dangers liés à l'utilisation
  - Code pénal suisse : mesures et conséquences du non-respect des lois

Informier et conseiller les enseignant(e)s et les responsables / directeurs des écoles par rapport:

  - concept de prévention
  - possibilités de collaboration

Participer à l'information et au conseil des parents quant à:

  - leurs devoirs envers la société, l'école et leurs enfants
  - la présence d'institutions dans le canton et leurs mesures d'aides
  - dangers liés à l'utilisation d'Internet et des moyens de communication modernes
- 6. Matériel:** Beamer, écran et flipchart, questionnaires, diverses brochures, films, etc.

## Matières enseignées

Thèmes	Contenu
Police cantonale, BMI et chargé de prévention	Devoir, tâches et types d'action de la police : <ul style="list-style-type: none"><li>• prévention</li><li>• répression</li></ul>
Respect, droits et devoirs	Droits et devoirs : <ul style="list-style-type: none"><li>• notions de respect</li><li>• différence de chacun (unique)</li><li>• lien avec les droits d'enfants</li></ul>
Violence, alcool, drogues et armes	Types de violence, substances et armes <ul style="list-style-type: none"><li>• violence physique, verbale, gestuelle et psychologique</li><li>• lois et limites d'âge</li></ul>
Moyens de communication	Dangers et risques : <ul style="list-style-type: none"><li>• utilisation d'Internet et des moyens modernes de communication</li><li>• réseaux sociaux et jeux, etc.</li></ul>
Lois pour les mineurs	Code pénal pour les mineurs : <ul style="list-style-type: none"><li>• présentation de certaines lois à titre d'exemple</li><li>• appréhension des jeunes délinquants par la Police cantonale</li><li>• mesures et peines pour les jeunes délinquants</li></ul>

## Mandats spécifiques / tâches particulières

- développement de projets préventifs
- participation/animation de soirées de parents
- formation d'enseignant-e-s/professionnels
- participation/collaboration groupe de travail
- échanges réseaux